



Mont-Laurier

**AVIS PUBLIC aux personnes intéressées
par le projet de règlement d'usages conditionnels 113-10
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

PRENEZ AVIS QUE le conseil a adopté, lors de sa séance du 26 août 2019, le premier projet de règlement mentionné ci-dessous et qu'il tiendra à ce sujet une assemblée publique de consultation, le **lundi 23 septembre à 19 h 30**, à la salle du conseil située au 300, boulevard Albiny-Paquette. Au cours de cette assemblée publique, le projet sera expliqué de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

Règlement numéro 113-10 : Règlement modifiant le règlement 113 relatif aux usages conditionnels dans certaines zones CV.

L'objet de ce règlement vise principalement à :

- permettre l'usage conditionnel « logement situé sous un étage occupé par un usage autre qu'habitation » dans les zones CV-428, CV-434, CV-437, CV-439 et CV-440.

Le projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Les zones visées sont :

- CV-428** : Les propriétés côté est de la rue de la Madone situées entre le 380 et le 438 ainsi que le 2935, chemin Adolphe-Chapleau et le 462, rue Crémazie;
- CV-434** : La propriété de la Commission scolaire Pierre-Neveu située au 525, rue de la Madone;
- CV-437** : Le quadrilatère délimité entre les rues de la Madone, Bellerive et Chasles ainsi que la caserne incendie;
- CV-439** : Le côté est de la rue Mercier entre le 446 et le 480 et de la rue de la Madone entre le 596 et 658 ainsi que les propriétés sur la rue Nelson et sur la rue Lafontaine entre le 441 et le 431 et du côté pair le 430;
- CV-440** : Les propriétés situées sur la rue Salaberry entre le 474 et le 520, côté pair et côté impair entre le 487 et le 511 ainsi que les propriétés situées sur la rue Carillon entre le 504 et le 514, côté pair et impair le 495.

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement au bureau du Service du greffe et des affaires juridiques situé au 300, boulevard Albiny-Paquette, pendant les heures de bureau, ou sur le site Internet de la Ville, au <https://www.villemontlaurier.qc.ca/vie-municipale/reglements-municipaux>.

DONNÉ À MONT-LAURIER, ce 11 septembre 2019
Véronik Chevrier, assistante-greffière